

OPÉRATION BELLES RIVES 2010-2011 : DES OBJECTIFS EN VOIE D'ÊTRE DÉPASSÉS

Une première année couronnée de succès

La première année du nouveau programme de renaturalisation des rives l' « Opération Belles Rives 2010-2011 », lancé en juin dernier, s'est terminée en octobre par un véritable succès. Les objectifs fixés pour cette première année ont été largement dépassés. En effet, l'APLSI visait une adhésion à ce programme de deux ans de 98 propriétaires pour la première année (2010) et de 91 propriétaires en 2011. Toutefois, au terme de cette première année, c'est un total de 131 propriétaires qui se sont déjà inscrits au programme, ce qui signifie que l'objectif fixé pour la première année a été dépassé de plus de 33%.

Comme prévu, les spécialistes de la CAPSA ont élaboré avec ces 131 propriétaires des plans d'aménagement de leur rive qui ont été par la suite approuvés par la Ville de Saint-Raymond, reconnaissant ainsi leur conformité aux exigences du règlement que la Ville adoptera pour obliger, à compter de 2012, la renaturalisation des rives décapées, dégradées ou artificialisées du Lac Sept-Îles et du Lac des Aulnaies.

Comme prévu, la distribution des plants découlant de cette première année d'adhésion au programme se déroule en deux étapes. Une première distribution, qui a été réalisée le 4 septembre dernier, a permis de remettre à 66 propriétaires 3 881 plants qui leur ont permis de renaturaliser leur rive selon les plans d'aménagement prévus. La prochaine étape sera réalisée au printemps et à l'automne 2011 par la distribution des plants requis aux propriétaires déjà inscrits qui ont choisi de renaturaliser leur rive au printemps 2011 ainsi qu'aux autres propriétaires qui se joindront au programme en 2011.

La satisfaction du propriétaire riverain fait aussi partie de nos objectifs

L'Opération Belles Rives vise aussi à ce que le propriétaire qui adhère au programme soit satisfait du nouvel aménagement de sa bande riveraine. C'est pourquoi on offre aux propriétaires une variété de 11 espèces d'arbustes, ce qui permet de tenir compte de l'aménagement déjà existant et des goûts du propriétaire sans obstruer la vue sur le lac. De plus, les plans d'aménagement de chaque bande riveraine sont issus d'une collaboration entre l'adhérent et l'expert-conseil de la CAPSA et ce plan doit être accepté par le propriétaire avant son expédition à la Ville pour approbation.

Comme autre avantage, le programme prévoit que les participants ne paient que 50% du prix de vente des plants fournis par le pépiniériste. Lorsque nous avons réservé les plants à la fin mai 2010, ce dernier avait fixé le prix de vente à 4,25\$ l'unité (format d'un litre). Lorsque nous avons reçu la facture du fournisseur, nous avons eu l'heureuse surprise de constater que pour 7 des 11 espèces de plants

livrés par le pépiniériste, les prix de vente étaient moins élevés que ceux annoncés en mai 2010. Ainsi, pour respecter les engagements que nous avons pris, une lettre et un chèque de remboursement ont été expédiés en novembre à ceux et celles qui ont reçu des plants dont les prix ont été réduits.

De plus, suite à la livraison du 4 septembre, quelques résidants se sont plaints à savoir que certaines essences, comme les vignes et les rosiers entre autres, se présentaient en mauvais état, les tiges et les feuilles frêles ou carrément dénudées. L'experte de la CAPSA a assuré un suivi auprès de ces propriétaires insatisfaits et des plants ont été remplacés. Enfin, à la suite des commentaires reçus, nous nous sommes assurés auprès du fournisseur que les prochaines livraisons rencontrent toutes les attentes fixées. Il nous apparaît très important que les participants au programme soient satisfaits des plants reçus et du suivi apporté.

Un programme important pour préserver la santé de notre lac

Le succès de cette opération de renaturalisation des rives est très important pour la santé du Lac Sept-Îles. Au cours des trois dernières années, la présence de fleurs d'eau de cyanobactéries (algues bleues) dans les eaux du lac constitue un signe indiscutable du vieillissement prématuré de ce plan d'eau. La renaturalisation des rives est un moyen efficace de ralentir ce vieillissement. Elle permet de:

- stabiliser la rive par l'enracinement des arbres et des arbustes;
- filtrer les polluants par les racines tels le phosphore et l'azote ;
- créer de l'ombrage et conserver la fraîcheur de l'eau;
- prévenir et contrôler l'érosion, les algues et la prolifération des plantes aquatiques;
- conserver une eau claire et fraîche propice à la faune aquatique et aux poissons d'intérêt sportif.

Il est encore temps de vous inscrire en 2011

Au cours de l'été 2011, les mêmes services seront offerts aux résidants qui n'ont pas encore adhéré au programme, mais ce sera la dernière année. L'Opération Belles Rives vous permet de bénéficier gratuitement de l'expertise de spécialistes en renaturalisation de la CAPSA. Ils vous conseilleront et prépareront avec vous un plan de renaturalisation qui respectera vos goûts tout en tenant compte des aménagements actuels situés dans votre bande riveraine. Une fois que vous aurez accepté ce plan de renaturalisation, vous pourrez réserver vos arbustes à demi-prix et procéder à leur plantation. Ce plan sera aussi reconnu par la Ville de Saint-Raymond comme étant conforme aux exigences du futur règlement.

Il nous semble très important de vous rappeler que, dès la fin de l'« Opération

Belles Rives 2010-2011 », la municipalité de Saint-Raymond adoptera, un règlement qui obligera les résidants du Lac Sept-Îles à renaturaliser leurs rives dégradées, décapées ou artificialisées sur une profondeur de 5 ou 7,5 mètres, selon la pente du terrain et ce dans un délai à être déterminé. De plus, des partenaires nous ont déjà avisés que leur aide financière ne sera plus disponible lorsqu'un règlement municipal sera adopté.

Tous les propriétaires du Lac Sept-Îles seront informés au printemps 2011 des modalités d'inscription pour cette seconde année du programme. Le projet « Opération Belles Rives 2010-2011 » arrive donc à point: à nous d'en profiter.